

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Chemin sécurisé pour les écoliers du quartier de Saint-Gervais».

Rapport de Mme Charlotte Meierhofer.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 17 février 2010.

La rapporteuse tient à remercier ici la procès-verbaliste, Mme Nathalie Bianchini, pour la qualité de ses notes de séances.

La commission des pétitions, sous l'autorité de son président, M. Rémy Burri, puis de sa présidente, Mme Silvia Machado, s'est réunie à trois reprises pour examiner cet objet. Elle a auditionné à cette fin: Mmes Sylvie Goanec, Claudia Weber Dose et Monique Sieber, pétitionnaires, puis Mme Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, ainsi que Mme Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 avril 2010

Audition de Mmes Sylvie Goanec, présidente de l'Association des parents d'élèves des écoles Seujet-Necker, Claudia Weber Dose et Monique Sieber, membres de ladite association

Mme Goanec informe la commission du fait que son fils cadet est actuellement en 5^e à l'école primaire du Seujet et que son fils aîné, actuellement au cycle, a fréquenté le même établissement. Elle se sent donc concernée par le problème.

Elle relève que l'Association des parents d'élèves des écoles Seujet-Necker n'en est pas à sa première démarche et que c'est faute d'une réponse satisfaisante qu'il a fallu recourir à la pétition. Devant l'insécurité, on leur avait promis des patrouilleuses, mais cette promesse n'a été suivie d'aucun effet. On leur a suggéré de mettre en place un pédibus, mais il ne peut s'agir pour les pétitionnaires que d'une mesure qui viendrait compléter d'autres dispositions. L'association des parents d'élèves s'est également adressée au Service de l'aménagement au sujet du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) en demandant que des passages sécurisés soient mis en place, mais on lui a répondu que ces passages ne seraient d'aucune utilité, la rue de Coutance allant obtenir le statut de rue marchande, comme les Rues-Basses. Cela fait donc deux ans que l'association des parents d'élèves contacte différents

services sans obtenir quoi que ce soit et c'est la raison pour laquelle elle a décidé de recourir à la pétition.

Mme Sieber complète cette information en indiquant que, conscientes du fait que le vrai décideur en la matière était le Canton, elles ont rencontré des ingénieurs de la mobilité qui donnaient l'impression de ne pas connaître l'existence de ces écoles, ce qui montre à l'évidence que ce dossier ne semble pas avoir été bien préparé. Ils ont toutefois posé quelques câbles afin d'éviter d'éventuels accidents, mais cette mesure limitée dans le temps ne satisfait pas les pétitionnaires, qui aimeraient des aménagements pérennes. La situation qui prévaut actuellement oblige les parents à accompagner leurs enfants à l'école.

Un commissaire demande si la pétition a également été envoyée au Grand Conseil.

Mme Sieber répond par la négative.

Ledit commissaire renchérit en expliquant que c'est le Canton qui est compétent en matière de circulation et il invite les pétitionnaires à déposer également leur pétition dans cette instance.

Mme Sieber en prend bonne note et revient sur le futur statut de la zone en question. Elle relève que l'application du modèle des Rues-Basses à ce secteur n'est pas totalement pertinente, car il existe ici et contrairement à la rue de la Confédération un grand nombre d'habitants, ce qui représente une grande différence. Il y a tous les matins plus d'une cinquantaine d'enfants qui traversent la rue de Coutance et le projet actuel ne prévoit pas que les trams ou les bus s'arrêtent pour les laisser passer. Et cela sans parler des livreurs ou des taxis qui sont particulièrement actifs dans ce quartier.

Pour compléter l'information, un commissaire rappelle que les Rues-Basses recouvrent une importante gaine technique et qu'elles ont donc une importance particulière. Il relève que les enfants ne traverseront la rue de Coutance que pour aller à l'école ou en revenir. Il pense donc que des mesures humaines pourraient suffire à garantir la sécurité du parcours des enfants.

Mme Goanec rappelle que les pétitionnaires souhaitent que des passages sécurisés soient mis en place, mais elle admet que des patrouilleuses pourraient compléter le dispositif.

Un commissaire demande aux pétitionnaires pourquoi la rue de Cornavin est mentionnée dans le texte.

Mme Sieber lui répond que c'est parce qu'elle prolonge la rue de Coutance dans le parcours des écoliers.

La même commissaire relève qu'il y a un bout de passage piéton lorsqu'on traverse après la fontaine. Il lui paraît donc possible de l'étendre à l'autre partie de la rue.

Mme Sieber a le net sentiment que ladite rue sera interdite aux voitures, qui devront poursuivre tout droit en sortant de la rue De-Grenus.

Mme Goanec renchérit en estimant qu'il serait, par conséquent, préférable d'installer un passage de sécurité dans le bas. Comme cela, les enfants pourraient emprunter les quais du Rhône pour traverser ensuite en arrivant à l'école.

Une commissaire souhaiterait savoir si le pédibus fonctionne actuellement.

Mme Goanec lui répond que les choses n'en sont qu'à leur début.

La même commissaire aimerait connaître le nombre d'enfants qui restent aux cuisines scolaires.

Mme Goanec ne peut lui répondre de manière précise, mais elle indique que deux services de repas sont organisés régulièrement.

Le président remercie les pétitionnaires pour tous ces renseignements et ouvre la discussion.

Un petit débat s'engage au terme duquel la commission des pétitions décide à l'unanimité d'entendre Mme Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Faut-il auditionner également M. Maudet, conseiller administratif? Les uns pensent qu'il n'est pas directement concerné, les autres considèrent qu'il pourrait apporter des solutions en tant que responsable du domaine public.

Mise aux voix, l'audition de M. Maudet est refusée (pour: 1 AGT, 2 S et 2 UDC; contre: 1 L, 2 DC, 1 Ve et 1 R).

Séance du 10 mai 2010

Audition de Mme Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Mme Giraud a apporté des plans afin de soutenir ses explications. Elle explique que son service est depuis longtemps sensible à la question soulevée par cette pétition. Il est en contact avec l'association des parents d'élèves depuis l'année 2008. Le problème, au début, portait surtout sur l'école de la rue Necker et en particulier sur son accès depuis le boulevard James-Fazy. Une solution a pu être trouvée avec la Direction générale de la mobilité (DGM) qui a modifié la régulation des feux dans cette rue.

Dans le cadre du chantier du TCOB, l'association des parents d'élèves s'est ensuite préoccupée de l'accès des enfants aux écoles de Necker et du Seujet. Elle a notamment exprimé ses inquiétudes en ce qui concerne la mise en service du tram le long de la rue de Coutance. C'est la raison pour laquelle elle a été reçue par la DGM qui lui a dit, puis confirmé par écrit, qu'il lui était impossible de mettre en place des passages de sécurité dans les rues de Coutance et de Cornavin. Le problème a été repris dans le cadre d'un contrat de quartier qui a été lancé dans ce secteur.

Il faut bien reconnaître que la demande des parents bute contre le statut de ces rues qui, à l'instar des Rues-Basses, se définissent sous l'appellation de «rues marchandes». Cela signifie que l'on peut en tous points les traverser et que, par conséquent, des passages de sécurité n'y ont pas leur place. Il convient d'ajouter à cela que des passages de sécurité auraient pour effet de ralentir la circulation des transports publics et du tram en particulier. Quant à la rue De-Grenus, elle a été rouverte à la circulation et le trafic provenant du parking de Manor pourra donc sortir, côté ouest, par cette rue. Du coup, une régulation par des feux a été introduite à cet endroit pour la circulation automobile mais qui permet également aux piétons de profiter de la phase verte pour traverser la rue de Coutance.

Mme Giraud ajoute qu'il existe tout un chapelet de traversées piétonnes en direction de l'école du Seujet, notamment au bas de la rue de Coutance où on observe une traversée piétonne régulée, c'est-à-dire à la demande, au moyen d'un bouton-poussoir. La traversée des ponts de l'île se fera également par le biais de passages piétons interrompus par des îlots. Il y aura, par ailleurs, une possibilité de traverser en bas de la rue de Coutance, sur la place de Saint-Gervais, qui bien que sans passage de sécurité sera aménagée au moyen d'un abaissement du trottoir. Elle relève également que le tram devra, chaque fois, marquer un temps d'arrêt pour laisser passer la circulation venant du quai des Bergues.

Mme Giraud souligne que tout n'est pas totalement déterminé et que des aménagements restent possibles si cela devait s'avérer nécessaire. Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité ainsi que la DGM estiment néanmoins que les aménagements en place ou prévus dans le cadre du chantier du TCOB sont de nature à garantir suffisamment de sécurité pour l'ensemble des usagers du domaine public.

Une commissaire souhaiterait connaître la position de Mme Giraud en ce qui concerne la mise en place éventuelle de patrouilleuses scolaires.

Elle estime, quant à elle, que ce secteur est trop éloigné des écoles concernées, mais propose à la commission de poser directement la question au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Une autre commissaire demande, au cas où l'option des patrouilleuses scolaires ne serait pas retenue, si des panneaux de signalisation spécifiques ne pourraient pas être installés.

Mme Giraud indique qu'il existe des «kit-école» qui sont généralement disposés à proximité des établissements, mais elle juge encore une fois que le lieu dont on parle ici est trop éloigné des écoles concernées.

Une commissaire aimerait savoir comment l'on procède pour changer le statut d'une rue.

Mme Giraud lui répond qu'il faut tout d'abord que la DGM et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité en aient parlé ensemble. La procédure prévoit ensuite que soit modifié l'arrêté de circulation y relatif et que le projet soit mis

à l'enquête. Il n'y a actuellement que les Rues-Basses et la Corraterie qui disposent de ce statut de rue marchande.

Une autre commissaire rappelle, en citant un accident à Carouge où une personne avait été tuée par un tram, que lors du jugement il avait été expressément indiqué que même sur un passage de sécurité les trams conservaient la priorité. Il convient donc de bien vérifier si, dans le cas particulier de la rue de Coutance, ce principe peut s'appliquer.

Mme Giraud de confirmer qu'effectivement les trams ont la priorité sur les piétons. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à Plainpalais, des passages de sécurité s'arrêtent au niveau des voies, pour attirer l'attention des piétons en ce qui concerne la priorité des trams.

Une autre commissaire relève qu'au chantier de la place de Cornavin il n'y a aucun panneau de signalisation et que les piétons sont amenés à traverser la place dans des passages qui ne sont même pas peints en jaune. Elle craint que cette configuration n'entraîne des accidents.

Mme Giraud reconnaît qu'il y a là une situation compliquée, mais considère qu'il faut poser la question aux organismes concernés.

A qui faut-il donc s'adresser?

Mme Giraud lui rétorque que c'est le TCOB qui est responsable du chantier du tram et les CFF pour celui de la gare proprement dite.

Le président remercie Mme Giraud et une petite discussion s'engage au terme de laquelle la commission décide à l'unanimité d'auditionner le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Séance du 20 août 2010

Audition de Mme Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Mme Widmer Bisevac rappelle tout d'abord brièvement le rôle d'une patrouilleuse scolaire. Il s'agit pour ces personnes de sécuriser les abords immédiats des écoles. Cela signifie que les patrouilleuses ne garantissent pas l'ensemble du parcours de l'écolier. Elle ajoute que ces agentes n'assurent pas les traversées de tous les passages de sécurité près des écoles, mais uniquement de ceux qui sont les plus fréquentés. Il existe actuellement 110 patrouilleuses et un patrouilleur qui assurent la sécurité de 70 emplacements relatifs à 50 écoles. Lorsqu'une demande de ce type est adressée à son service, elle consulte en premier la brigade d'éducation et de prévention routière et/ou la DGM, auxquelles il est demandé de procéder à une évaluation de la situation. C'est donc seulement sur la base de cette évaluation que la Ville décide ou non de mettre une patrouilleuse dans un endroit déterminé. Dans le cas particulier de cette pétition, ladite brigade a estimé que cette mise en place ne se justifiait pas pour 17 enfants et que, de plus, le lieu en question ne se trouvait pas aux abords immédiats des écoles concernées. Mme Widmer Bisevac a toutefois

rencontré l'association des parents d'élèves et il a été convenu d'attendre la fin du chantier avant d'envisager de prendre d'éventuelles dispositions. Par contre, ils ont décidé ensemble de travailler sur une sorte de permis piétons et de plancher sur un chemin des écoliers qui serait balisé. C'est donc là l'état actuel de la situation.

Un commissaire lui demande s'il s'agit d'une solution qui s'apparente au pédibus.

Mme Widmer Bisevac lui répond par l'affirmative, expliquant qu'il appartient aux parents de définir le cheminement et que les pédibus sont subventionnés en partie par la Ville de Genève.

Une commissaire aimerait connaître la date de la fin du chantier.

Mme Widmer Bisevac a entendu parler de décembre 2011.

La même commissaire lui demande si des patrouilleuses scolaires ont néanmoins été placées dans ce secteur pour la rentrée scolaire.

Mme Widmer Bisevac lui rétorque qu'elle travaille de concert avec les responsables du chantier et que, si un problème devait apparaître, elle s'adresserait à la police municipale en vue d'assurer, dans un premier temps, la sécurité des enfants et que ce n'est qu'ensuite qu'elle proposerait à des patrouilleuses de faire traverser les enfants.

Un commissaire a le sentiment que Mme Widmer Bisevac est prête à entrer en matière et il souhaite en obtenir confirmation de sa part.

Mme Widmer Bisevac lui répond que c'est bien comme ça en effet qu'il faut le comprendre. Elle ajoute qu'elle en a largement discuté avec les pétitionnaires dans le cadre du contrat de quartier et qu'elle reconnaît, bien volontiers, que ces personnes connaissent bien les choses et que leur dossier est bien étayé. Elle reste toutefois dans l'attente de la fin du chantier afin d'évaluer la situation avant de prendre des mesures définitives.

La présidente aimerait savoir si son service entend répondre à la requête des pétitionnaires par le biais du contrat de quartier et si Mme Widmer Bisevac compte en informer la commission des pétitions.

Mme Widmer Bisevac indique à la commission qu'elle a, d'ores et déjà, prévu d'inscrire dans le budget une nouvelle patrouilleuse ainsi qu'un chemin balisé supplémentaire. Elle ajoute enfin qu'elle retient le modèle des Pâquis qui signale par un totem la présence d'une personne chargée de la sécurité des enfants.

La présidente remercie Mme Widmer Bisevac de toutes ces informations et, comme aucun commissaire ne souhaite prendre la parole, elle met aux voix la pétition.

La commission décide alors à l'unanimité de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Annexe mentionnée

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R - 2 FEV. 2010
A traiter par:
Copies:



Madame,
Vera Figurek
Présidente du Conseil municipal
Palais Eynard
Secrétariat du Conseil municipal
4, rue de la Croix Rouge
1204 Genève

Genève, le 1^{er} février 2010

Madame la Présidente,

Au nom de l'Association des parents d'élèves Seujet et Necker (APESN) je me permets de vous soumettre une pétition signée par 175 personnes pour demander qu'un chemin sécurisé soit mis en place afin de permettre aux enfants habitant le quartier de St-Gervais de se rendre aux écoles Necker et Seujet sans danger.

Je vous prie de bien vouloir vous référer au texte de la pétition et espère pouvoir être entendue dans les plus brefs délais afin de vous fournir de plus amples explications. En effet, j'attire votre attention quant à l'urgence de notre requête vu la mise en service du TCOB à fin 2011.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sylvie Goanec
Présidente APESN

Cc : Président du Grand Conseil

PÉTITION

Pour un chemin sécurisé pour les écoliers du quartier de St-Gervais se rendant vers les écoles de Necker et du Seujet

Une fois les travaux du tram terminés, les rues de Coutance et Cornavin auront un fonctionnement type "rues Basses" (circulation autorisée pour les camionnettes de livraison, les taxis et les Bus TPG), donc sans passages piétons et où les trams ont priorité vis-à-vis de tout véhicule ou piéton !

Divers courriers ont été envoyés à la Direction générale de la mobilité pour l'alerter du danger que cela représentera pour les enfants et pour solliciter l'aménagement d'un chemin sécurisé de la place Grenus jusqu'aux écoles primaires de Necker et du Seujet. Aucune solution n'a été trouvée.

Nous demandons donc au Conseil Municipal de la Ville de Genève qu'il agisse pour la sécurité de nos enfants ainsi que celle des aînés et que soient créés :

- Un passage sécurisé pour traverser la rue de Cornavin et se rendre à l'école de Necker
- Un passage sécurisé pour traverser la rue de Coutance et se rendre jusqu'à l'école du Seujet

Ceci avant que des accidents ne surviennent !

N°	Nom	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

**Association des Parents d'Elèves – APE Seujet – Necker
(Mme Sylvie Goanec, Présidente)**